

AFFAIRE No 6 - ZONE ARTISANALE DE MONTGAILLARD
APPROBATION DU DOSSIER

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de créer une Zone Artisanale à Montgaillard entre le Chemin de la Vierge et le Chemin du Stade. Les travaux consistent à réaliser une voie de desserte de cent cinquante mètres de longueur, ainsi que l'aménagement de plate-formes destinées à recevoir les ateliers relais.

Le coût de l'opération est estimé à 1 200 000 Francs y compris somme à valoir pour honoraires divers et imprévus.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à :
 - . solliciter auprès des assemblées locales les subventions correspondantes ;
 - . contracter l'emprunt auprès de la C.D.C. ;
 - . lancer l'appel d'offres et passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis ; en cas d'appel infructueux, à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

MONSIEUR BOURHIS CAMILLE DONNE LECTURE
DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Favorable. Les travaux de voirie consistent en la création d'une chaussée de 7,50 mètres, avec trottoirs de 2,00 mètres et 1,00 mètre, plus engazonnement, pour une emprise totale de 12,00 mètres. Ultérieurement, cette voie pourra être raccordée au Chemin du Stade, à la hauteur du Collège de Montgaillard où sera aménagé un carrefour avec plate-forme de retournement pour les bus.

Commission des Affaires Economiques

La Commission précise que l'aménagement de cette parcelle constituera la dernière partie de la Zone Artisanale de Montgaillard déjà existante. Dans un souci d'économie et de souplesse d'utilisation, la Commission a opté pour la réalisation d'une seule plate-forme, la plus accessible, pour recevoir un atelier relais, le reste du terrain étant cédé par lots, en l'état, non terrassé.

Commission des Finances

Favorable. La dépense est prévue au Budget Communal, au chapitre 901 - article 233-034.

Monsieur FOURNEL procède à la délimitation sur plan de la Zone Artisanale de Montgaillard.

M. FOURNEL : Cette Zone Artisanale de Montgaillard se trouve à la jonction du Chemin de la Vierge, de la Route de Montgaillard, de la Rue du Stade. Vous pouvez localiser sur le plan l'Eglise de la Trinité, le Stade de Montgaillard et le Collège. La Zone Artisanale, dans sa deuxième tranche, se situe au bas du Chemin du Stade -la première tranche étant la partie haute-.

Cette Zone Artisanale va nécessiter d'une part la réalisation d'une plate-forme sur la partie de terrain accessible du Chemin du Stade -sur cette plate-forme, seront créés les ateliers relais- et d'autre part la mise à disposition de terrains sur la partie située plus à l'est, suivant les demandes -il n'est pas encore déterminé de surfaces de parcelles sur cette partie de la Zone Artisanale ; cela dépendra des demandeurs-. Pour y accéder, il sera créé une voirie à ce niveau de 7 mètres de large, avec une emprise future de 12 mètres parce que celle-ci est prévue au P.O.S. pour la création d'une liaison entre Montgaillard et Saint-François, avec une plate-forme de retournement pour les bus à la jonction du Chemin du Stade et du Chemin du Collège.

Cette Zone Artisanale sera opérationnelle à la fin du premier semestre de 1987.

M. ANNETTE : Quelle est la superficie de la Zone ?

M. FOURNEL : 4 000 m². C'est une petite Zone, et le seul terrain disponible à Montgaillard. Avec les parcelles déjà attribuées, l'ensemble doit représenter environ 1 hectare.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS,
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION
Le 02 JUIL. 1986
Article 3 de la Loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

.../...